



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article681>

Comité technique du 2 juillet 2018 : de nouvelles avancées pour les personnels de l'AEFE

- AEFE - Textes réglementaires -



Date de mise en ligne : mardi 11 septembre 2018

SNES HORS DE FRANCE

A l'issue d'un dialogue social vigilant et combatif avec les services de l'AEFE, principalement nourri des apports du SNES et des syndicats de la FSU, le Comité technique du 2 juillet a acté de nouvelles avancées pour les personnels.

- La mission de **professeur principal**, sa rémunération (ISOE) ainsi que les modalités de désignation du second professeur principal possible en terminale ont été précisées dans une note de cadrage. Le principe du volontariat est rappelé et mis en exergue.
- Une nouvelle circulaire définit les procédures de **prise en charge des voyages et des changements de résidence** pour les personnels expatriés. Le SNES-FSU a fait apporter des précisions sur l'âge des enfants ouvrant droit à prise en charge.
- La note de cadrage AEFE concernant la **formation continue** détaille le rôle de la cellule de formation continue, instance obligatoire de l'établissement, levier indispensable pour faire entendre la voix des personnels dans le processus. [Voir cet article](#).
- Concernant l'**élaboration des calendriers scolaires**, la circulaire explicite le processus de concertation indispensable et de décision. Le vote du Conseil d'établissement est capital.
- Le SNES a obtenu des précisions sur le dispositif de **temps partiel** au sujet des quotités horaires, dans le sens d'une plus grande souplesse de la part de l'AEFE.

Vous trouverez les détails dans le [compte rendu du Comité technique du 2 juillet](#).

Au terme d'une année jalonnée de mobilisations et d'actions syndicales, ces nouvelles avancées pour l'ensemble des personnels sont une nouvelle preuve de la portée et de l'importance de notre syndicalisme de terrain.